

ENS LYON – SESSION 2017 - ECONOMIE
EPREUVE COMMUNE SUR DOSSIER : ORAL

Jury : Marie Eyquem-Renault et Claire Silvant

A L'ATTENTION DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Vous devez impérativement :

- 1- écrire lisiblement vos noms et prénoms,
- 2- signer, ci-dessous,
- 3- remettre votre sujet au jury et lui présenter votre pièce d'identité munie d'une photographie.

Nom :

Prénom :

Signature :

Sujet : Protection sociale et efficacité économique

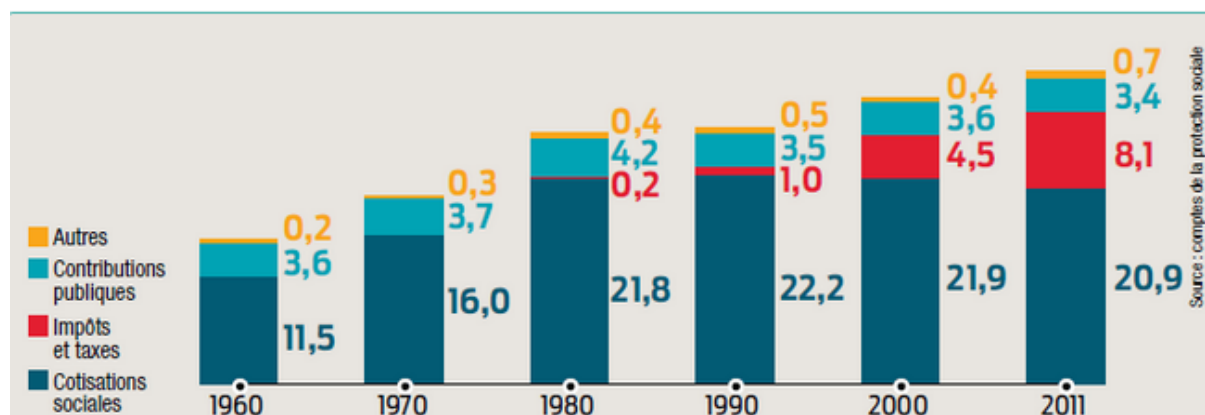
Document 1 : A. PARIENTY, 2014, « Quel choix pour la protection sociale ? », *Alternatives économiques*, n°335.

Document 2 : A. BOZIO et B. DORMONT, 2016, « Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité », *Les notes du CAE*.

Document 3 : A. PARIENTY, 2014, « Quel choix pour la protection sociale ? », *Alternatives économiques*, n°335.

Document 4 : J. DAMON et B. FERRAS, *La sécurité sociale*, Que sais-je ? Extrait du Chap. III. Tensions, complications, horizons.

Document 1 : Le financement de la protection sociale (1960-2011)



Document 2 :

Risques couverts	Nature de la protection sociale	Modes de financement actuels	Coût, en milliards d'euros	Ressources utilisables, en milliards d'euros
Contributif Retraite, chômage, accidents du travail, indemnités journalières	Assurances sociales contributives	Cotisations sociales, impôts et autres contributions publiques	327,2	Cotisations sociales 396,2
Non contributif Santé, famille Logement, pauvreté et exclusion (y compris pour la vieillesse et le chômage)	Protection sociale non contributive Assistance : prestations sous conditions de ressources	Cotisations sociales, impôts et autres contributions publiques	282,3	Impôts ou autres contributions publiques 240,0
Charges financières			29,6	

Champ : Dépenses des administrations publiques et prélèvements obligatoires.
Lecture : Les dépenses non contributives des risques vieillesse et chômage (minima sociaux, droits familiaux de retraites) sont incluses dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ou la famille.
Source : Données issues des Comptes de la protection sociale 2015, données 2013.

Document 3 :

Intérêt et limites de la privatisation

La privatisation des retraites ou de la santé est parfois préconisée. Selon ses partisans, cette solution augmenterait l'efficacité du système, car des entreprises en situation de concurrence seraient obligées de chercher la plus grande efficacité et de réduire leurs frais de gestion. Cet argument est discutable, car le monopole permet des économies d'échelle et supprime les frais de marketing, dont on voit bien, dans le cas des médicaments par exemple, qu'ils peuvent accroître considérablement les coûts. C'est pourquoi les frais de gestion des systèmes publics de retraite sont généralement inférieurs à ceux des systèmes privés. Un autre argument, spécifique aux retraites, est que celles financées par une épargne préalable (capitalisation) ne connaîtraient pas les problèmes démographiques qui se posent en répartition puisque, quelle que soit l'évolution démographique, les pensions sont financées par les

cotisations versées préalablement. Si chacun cotise pour sa propre retraite, il ne devrait pas y avoir de génération "sacrifiée" ou de problème d'équité intergénérationnelle. Mais la capitalisation ne résout pas complètement le problème démographique : lorsque les générations nombreuses partent en retraite, elles vendent leur capital au même moment et les cours chutent. La capitalisation introduit par ailleurs les risques liés à la possibilité de krachs boursiers. Il est de toute façon illusoire de vouloir éliminer l'Etat du système. Car que faire des personnes qui n'ont pas les moyens de se payer des assurances privées ? Et qui va garantir la pérennité des contrats souscrits par les assureurs en cas de difficultés financières ?

Document 4 :

Internaliser la complexité, externaliser la simplicité

Face à la densité et à la complexité des prestations sociales, certains experts, issus de rangs divers, soutiennent une simplification drastique. Plutôt que de multiples prestations sociales, sous conditions de ressource ou non, le principe serait de réduire leur nombre, d'en harmoniser les barèmes, et d'en assurer le service par une institution unique. Une solution radicale, dont on peut trouver des expressions politiques à gauche comme à droite, consiste à doter les individus d'un revenu universel. Cette idée d'un revenu qui peut aussi être dit inconditionnel ou de citoyenneté s'élabore depuis environ deux siècles et rassemble des partisans partout dans le monde. Le sujet est souvent balayé d'un revers de main sur l'autel des réalités économiques et des craintes de désincitation au travail. La pesée des arguments et contre-arguments doit cependant prendre en considération ce qu'une telle instauration signifierait en termes de simplification. Une totale révolution. Deux options philosophiques sous-jacentes à une telle configuration s'opposent. Dans un premier camp, les partisans du revenu universel aspirent à compléter l'édifice en place. Dans un deuxième camp, il s'agit de complètement le remplacer. Dans sa version extrême, cette idée a ceci de commun avec la sécurité sociale, d'ambitionner un système unique (pas d'autre organisation), universel (tout le monde est concerné) et uniforme (la prestation serait forfaitaire). Le projet et sa mise en œuvre sont cependant loin des couloirs de la décision. Il n'empêche que sur le registre des prestations, il est tout de même possible de simplifier. Une réforme d'envergure tiendrait d'une unification des bases ressources des différentes prestations. Une telle harmonisation aurait le double avantage de diminuer sensiblement le travail de contrôle des caisses et d'augmenter la visibilité que peuvent avoir les bénéficiaires des évolutions de leurs droits. La logique sous-jacente à cette voie de simplification est d'assurer la lisibilité et la stabilité des règles.